

Sujet : [INTERNET] Edification d'eoliennes a La Longe

De : Paul Facq <facqpaulhenri@unilim.fr>

Date : 10/12/2020 17:26

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

A Mr le Commissaire-Enquêteur

J'ai l'honneur devons faire part de mon opinion défavorable à l'installation d'éoliennes de grande hauteur à La Longe, sur la commune de Saint-Sornin Leulac. Outre les incovénients visuels perceptibles à des distances kilométriques de ces engins géants, une de leurs nuisances sur l'environnement est systématiquement "passée sous silence" par les spécialistes chargés des mesures acoustiques effectuées aux abords de ces machines. C'est celle des vibrations infrasonores de grande puissance émises à une fréquence légèrement inférieur à 1 Hz par la pression du vent sur les pales à leur passage en position haute. Cette pression, proportionnelle au carré de la vitesse du vent est en effet beaucoup plus intense en altitude qu'à la position basse des pales. La différence provoque sur l'axe de l'éolienne des containtes pouvant atteindre et même dépasser la dizaine de tonnes, containtes qui sont transmises à la structure et au sol où elles se propagent à grande distance sous forme d'onde de surface beacoup moins rapidement atténuées que les ondes de volume correspondant au bruit audible propagé dans l'air. L'instrument de mesure qui permet de les évaluer est plutôt le sismographe que le sonomètres utilisé habituellement pour "prouver" aux riverains que les désagréments qu'ils éprouvent au voisinage des éoliennes n'existent que dans leur imagination. D'ailleurs les parcs éoliens ne doivent pas être édifiés à mois de quinze kilomètres des stations de mesures sismiques.

Restant à votre disposition pour étayer davantage mon point de vue, je vous prie d'agrérer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Paul Facq